

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 42

Artikel: Lo larro dein lo cemetîro
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il courut après le maître de l'établissement et déposa dans sa main tremblante le prix de son dîner. Après quoi il s'éloigna gravement.

J'attendis une minute avant de le suivre, craignant d'être pris pour son compère.

A peine avais-je fait cinq pas hors de la grille que j'entendis un son métallique sur le pavé; c'était l'hôte qui jetait dans la rue, en faisant un signe de croix, l'argent que lui avait donné Gaston.

A l'occasion des grandes manœuvres qui ont lieu actuellement en France, dans plusieurs corps d'armée, un journal publie ces curieux détails :

« L'origine des grandes manœuvres date de près de deux siècles. C'est, en effet, en 1698, près de Compiègne, que furent réunis, la première fois, des soldats en assez grand nombre pour exécuter toutes les opérations de la guerre. Louis XIV avait prescrit ce rassemblement dans le but d'aider à l'instruction du duc de Bourgogne, alors âgé de seize ans, qui prit le titre de généralissime. Le maréchal de Boufflers commandait en second. Il y avait là à peu près 60,000 hommes qui s'exercèrent pendant les mois d'août et de septembre. 2,000 pionniers travaillèrent à élever des fortifications autour de la ville de Compiègne, dont on devait faire le siège.

Les chroniqueurs de l'époque ont laissé, sur la façon dont le camp fut tenu, des détails qui révèlent des habitudes fort éloignées de notre régularité économique. On déploya une magnificence extraordinaire; les soldats avaient tous reçu des habillements neufs; des tentes immenses servaient d'abri; les chefs occupaient des maisons de bois meublées comme celles de Paris. Les colonels, les simples capitaines même tenaient table ouverte pour la foule des courtisans et des visiteurs.

Boufflers se distingua par des prodiges d'élégance, de somptuosité, que furent loin de payer les cent mille livres de gratification que lui fit donner le roi. Les capitaines de cavalerie reçurent chacun deux cents écus, ceux d'infanterie cent écus. Malgré cela, beaucoup d'officiers se trouvèrent ruinés pour longtemps.

Le 13 septembre, par un temps splendide, on commande de donner l'assaut à la ville de Compiègne; les troupes, dans leur plus belle tenue, se développent au milieu de la plaine; le roi et ses nombreux invités se tiennent sur les remparts. La bataille fut magnifique.

Un autre jour, on simule un combat entre une partie de l'armée, sous les ordres de Boufflers, et l'autre portion, commandée par Rose, le plus ancien des lieutenants-généraux présents. Après maintes manœuvres, celui-ci, fatigué de remplir le rôle d'ennemi vaincu, s'impatiente; il refuse de céder le terrain et prescrit des mouvements imprévus. Le roi en rit beaucoup, assez content de voir un de ses généraux ne pas consentir à se laisser battre, même dans une lutte qui n'était que simulée.

Nous ne savons quelle impression produisait sur les soldats ce long défilé de dames, de perruques frisées, de valetaille dorée; aujourd'hui nos grandes manœuvres sont devenues plus sérieuses, l'instruction des chefs et des soldats les motive seule. »

Lo larro dein lo cemetiro.

Lâi a dâi crouïo guïeux pertot; et on a bin rêson dè derè que tsaquîè pâyî fourné son mondo. Dein on veladzo dâo coté dè Velârinbou, dou che-napans s'étiot bailli lo mot onna né po allâ robâ dein lo veladzo vesin, iô l'aviont étâ vôlets ti dou. Yon dè cliâo coo que cognessâi bin lè z'adzi, volliâvè eintrâ tsi son villio maitrè po tâtsi d'accrotsi on lard, tandi que l'autro avâi einvia dè nettiyî 'na cliâ plicinna dè coquès et dè biô cauquo, et qu'étâi peindîa dézo lè detai de 'na mâison. Arrevâ dein cè veladzo lè dou pandoures sè separont po allâ tsacon dè son coté fèrè son coup, et sè bail-lont rendez-vous dein lo cemetiro, qu'étâi découtè l'église.

Lo larro dè coquès eut fé lo premi et sè va chetâ su 'na fôussa ein atteindeint l'autro. Ma fâi coumeint cé dâo lard tardâvè on bocon, lo premi venu sè met à cassâ cauquîès coquès et à lè medzi, ein atteindeint son compagnon. Lo sacristain que n'étâi pas onco cûtsi étâi occupâ pè l'église à potsi po lo leindéman, qu'étâi onna demeindze, et coumeint vo sédè que dè né on ôt tot cein que sè passè, lo pourro gaillâ qu'oïessâi cé bruit dè coquès cassâtes, preind poàirè et crâi que l'est lo Satan que vint rebouilli permi lè moo et que lâo trossè lè z'ôu. Ye tracè tsi monsu l'incourâ lâi contâ l'affèrè, et lâi derè dè vito veni avoué la crâi et l'édhie bénite po fèrè décampâ lè crouïo z'esprits. L'incourâ qu'avâi mau âi tsambès, lâi dit que n'javâi pas moïan; que n'étâi pas dein lo cas dè martsi. Mâ lo sacristain étâi tant épouâiri, que s'offrè dè portâ à cacou l'incourâ, kâ ne dotâvè pas que dinsè lo diablo étâi bintout lavi. Po lâi fèrè pliési, l'incourâ sè met à caqueliquetta et partont. Quand lo larro dè coquès lè vâi veni, ye crâi que l'est l'autro que portè lo lard su sè z'é-paulès et fâ ein bordeneint, po pas criâ trâo foo :

— Ete bon gras ?

Quand lo sacristain ôt cein, ye pai la tétâ tsampè que bas l'incourâ ein deseint : « gras âo mégro, lo vouaiquîè ! » et tracè frou dâo cemetiro ein crieint ein âide miséricorde. L'incourâ, dè son coté, que crâi que lo sacristain est d'accoo avoué on assassin, criè âo séco et sè trainè frou coumeint pâo, tandi que lo larro, asse épouâiri què lè z'autro, laissè son sa dè coquès, châtè par dessus lo mouret et fot lo camp. Lo larro dâo lard, qu'arrevâvè dein cè momeint, et qu'ôt cliâ chetta, s'ar-rètè, et quand vâi lo sacristain que coressâi dè son coté, laissè corrè son lard, s'einfatè à travai on adze et sè sauvè assebin sein mettrè dou pi dein on solâ; et ti lè quatre, asse épouâiri lè z'ons què lè z'autro sè vont reduiré tsacon tsî leu cou-

meint se l'aviont z'u lo diablo à l'ao trossès, et coumeint ni lè z'ons, ni lè z'autro n'ont ouzà pipà lo mot dè cein, lè dzeins, lo leindéman, n'ont jamé pu s'emaginà porqu'è lo lard à syndiquo sè trovàvè dein on adze, et lè coquès à l'assesseu dein lo cemetiro.

Une cause difficile à juger.

Le père, la mère et le fils viennent s'asseoir au banc des prévenus, en face d'un vieux brave homme qui va se placer au banc de la partie civile.

M. le président (au plaignant). — Que reprochez-vous à ces gens-là ?

Le plaignant atteint d'un enrrouement excessif, fait entendre une espèce de râlement, qu'il accompagne d'une mimique très accentuée et d'un roulement d'yeux effrayant, mais pas un traitre mot n'est intelligible.

M. le président (prêtant l'oreille). — Quoi ?

Le plaignant recommence, réunit ses efforts pour faire sortir sa voix et ne parvient qu'à mélanger son rôle de quelques éclats qui rappellent les petites trompettes de bois d'un sou qu'on donne aux enfants.

M. le président. — Ah ! cela n'ira pas tout seul. (Rires). Avez-vous des témoins ?

Le plaignant fait un signe affirmatif et fait de vains efforts pour donner des explications.

M. le président. — Non, c'est inutile, nous allons entendre vos témoins.

Un témoin s'avance.

M. le président. — Levez la main.

Le témoin tend l'oreille.

M. le président. — Levez la main !

Le témoin fait signe qu'il n'entend pas.

M. le président. — Un plaignant muet — c'est tout comme — un témoin sourd... (Au plaignant.) Avez-vous d'autres témoins ?

Le plaignant fait un signe négatif.

M. le président. — S'il n'est pas bien explicite, voilà une affaire qui ne sera pas facile à juger.

Sur l'ordre de *M. le président*, l'huissier crie dans l'oreille du témoin de lever la main, de prêter serment, puis de dire ce qu'il sait.

Le témoin. — Moi, je ne sais rien.

Etonnement du plaignant qui, avec la voix que vous savez, a la folle prétention de se faire entendre d'un sourd ; il interpelle vivement le témoin. (Rires bruyants dans l'auditoire).

L'huissier (au témoin). — *M. le président* demande si vous ne savez rien.

Le témoin. — Seulement je suis accusé d'avoir trouvé une pièce de 10 sous en revenant de mon travail.

M. le président. — Il ne s'agit pas de vous, personne ne vous accuse ; allez vous asseoir.

L'huissier (dans l'oreille du témoin). — Allez vous asseoir.

Le témoin. — Oh ! je ne suis pas bien fatigué.

M. le président (au plaignant). — Eh bien il ne sait rien votre témoin.

Le plaignant semble protester par ses gestes.

M. le président. — Vous ne pouvez pas le faire parler, puisqu'il ne sait rien ; il n'y a que vous qui savez quelque chose et vous ne pouvez pas parler.

Le tribunal, dans de semblables circonstances, a jugé l'affaire entendue et a renvoyé les trois prévenus des fins de la plainte.

Un joli mot d'enfant. — On dit que Dieu est partout, comment cela se peut-il ? demandait le plus jeune enfant de la famille.

— Je vais te l'expliquer, dit sa sœur, figure-toi un verre d'eau sucrée où le sucre est fondu. Le sucre est partout et tu ne le vois pas.

Comment les araignées tendent-elles leurs fils ?

— Prenez une araignée, placez-la sur une petite île formée dans une assiette remplie d'eau, par un morceau de terre glaise ou une pomme de terre dans laquelle vous aurez fiché un petit bâtonnet. Au premier moment l'araignée paraît affolée ; nouveau Robinson elle fait le tour de son île. Après maintes excursions qui lui démontrent l'inutilité de ses démarches, elle gravit la plus haute sommité de l'île, le bâtonnet. Là, elle réfléchit. — A ce moment prenez un soufflet de cuisine ; placez-vous à trois pas de distance et soufflez doucement pour imiter une douce brise. A défaut de soufflet, enflez vos joues et imitez le jeu de l'instrument. A peine une minute se sera-t-elle écoulée, que vous verrez l'araignée, recueillie, laisser échapper un fil ténu, soyeux, qui flotte dans l'air et va bientôt se fixer au premier point d'appui qu'il rencontrera. Semblable à un danseur de corde, l'araignée, dès qu'elle sent que l'extrémité de son câble est fixé, l'essaie à plusieurs reprises ; puis, tout-à-coup, avec une agilité surprenante, elle monte sur le pont fragile et se sauve.

(Rameau de Sapin.)

Un service militaire, auquel notre dessinateur a été appelé dernièrement, a apporté un retard dans la publication de la 3^{me} édition du *Voyage de Favey et Grognuz*. Nous prions nos souscripteurs de ne pas s'impatiser ; ils seront servis fin courant ou les premiers jours de novembre au plus tard.

PAPETERIE L. MONNET
AGENDAS ET CALENDRIERS
pour 1882.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & C^{ie}